

*Date de dépôt: 16 novembre 2006*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner les parcelles 7082, 7083, 7084, 7085, 7086, 7087 et 7089, plan 25 de la commune de Bernex**

### **Rapport de M. Olivier Wasmer**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (ci-après la FVA) a examiné le PL 9878 (dossier n° 163) lors de sa séance du 11 octobre 2006.

La vente couverte par le PL 9878 concerne sept immeubles, soit :

Saule 59, parcelle n° 7089, d'une surface de 196 m<sup>2</sup>

Saule 57, parcelle n° 7082, d'une surface de 216 m<sup>2</sup>

Vieille-Fontaine 1, parcelle n° 7083, d'une surface de 331 m<sup>2</sup>

Vieille-Fontaine 1bis, parcelle n° 7084, d'une surface de 249 m<sup>2</sup>

Vieille-Fontaine 3, parcelle n° 7085, d'une surface de 235 m<sup>2</sup>

Vieille-Fontaine 5, parcelle n° 7086, d'une surface de 246 m<sup>2</sup>

Vieille-Fontaine 7, parcelle n° 7087, d'une surface de 315 m<sup>2</sup>

Ainsi qu'une dépendance, parcelle n° 7090, d'une surface de 1.694 m<sup>2</sup>, laquelle est une dépendance de la parcelle n° 7088, propriété d'un tiers.

Ces immeubles sont situés dans un quartier de petits immeubles de type campagnard au centre de Bernex. Tous les équipements du quartier sont à proximité. Il n'y a que de faibles nuisances dues au trafic, l'environnement est calme.

Les sept bâtiments sont de même gabarit et contigus entre eux, chaque immeuble comportant un rez-de-chaussée, deux étages, des combles aménagés ainsi qu'un sous-sol excavé. Il y a, de plus, quarante-sept parkings internes et un emplacement pour motos. Il existe une réserve locative de l'ordre de Frs 34'362,--.

Il y a d'importants travaux à prévoir à court et à moyen termes, notamment la réfection des façades et le remplacement des fenêtres, de même que le rafraîchissement de certains appartements.

Le prix de vente proposé par la Fondation est de Frs 13'000.000,-- (7.1% brut et 5.4% net). Elle a finalement obtenu un prix de vente de 13 110 000 F.

Lors de sa séance du 18 octobre 2006, la majorité de la Commission a accepté cette vente pour Frs 13'110.000,-- , l'opération générant un gain de 2 537 000 F, soit 24%.

Pour :	4 (1 R, 2 L, 1 UDC)
Contre :	-
Abstention :	4 (2 S, 1 VE, 1 MCG)

La majorité de la Commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Députés, d'accepter ce projet de loi ainsi amendé.

## **Projet de loi (9878)**

**autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner les parcelles 7082, 7083, 7084, 7085, 7086, 7087 et 7089, plan 25 de la commune de Bernex**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Autorisation d'aliénation**

La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (ci-après la Fondation) est autorisée à aliéner en bloc pour un prix de 13 110 000 F les immeubles suivants :

Parcelles 7082, 7083, 7084, 7085, 7086, 7087 et 7089, plan 25, de la commune de Bernex

### **Art. 2 Utilisation du produit de la vente**

Le produit de la vente mentionnée à l'article 1 sert à désendetter la Fondation.

### **Art. 3 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.